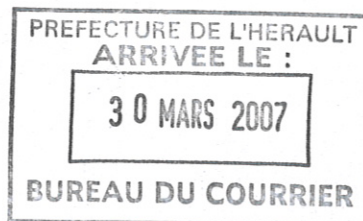


Nombre de conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27
Date de la convocation : 20 mars 2007



N° 16

L'an deux mille sept et le vingt six du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, ELLUL, Mme ROMERO, MM OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes ANTOINE, HARO, MM FEVRIER, BOUSQUEL, Mme AZEMAR.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme De HULLESSEN
M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme GARCIA
M. ROUANET en faveur de M. CHARRIERE

ABSENTE : Mme PETARD

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS DEVENU PLU

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il expose au Conseil Municipal que la procédure de modification du POS (devenu PLU) est achevée et qu'il convient d'approuver la modification afin de la rendre exécutoire.

Il rappelle que la modification portait :

- sur la modification de la zone UD dans le secteur du Poumpidou afin d'y favoriser les opérations de renouvellement urbain conformément au projet d'aménagement durable du nouveau PLU
- sur le déclassement de la zone IVNA de Courpouyran en zone II Na afin de réaliser une opération d'habitat

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-12, L 123-13, R 123-19, R 123-24, R 123-25,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2000 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,

VU les modifications successives du Plan d'Occupation des Sols du 5 novembre 2002, du 14 mai 2003 et du 5 novembre 2003, 7 novembre 2005,

VU l'arrêté n° 237 en date du 20 décembre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du POS (devenu PLU)

- Entendu le rapport, les conclusions, et les recommandations du Commissaire-Enquêteur,

La présente délibération sera affichée pendant 1 mois en Mairie ; mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département.

La délibération sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide d'approuver la 5^{ème} modification du POS (devenu PLU) en tenant compte des avis et réserves du Commissaire Enquêteur, à savoir en autres :

- suppression de la zone UDC. Ce secteur reste en zone UD
- extension légère de la zone UDA pour permettre l'urbanisation sur le secteur du centre Ville
- le reste sans changement

- La présente délibération accompagnée de 2 exemplaires du dossier de POS (devenu PLU) modifié, sera transmise au Préfet.

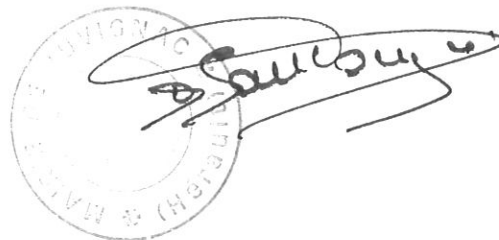
- La délibération approuvant la modification du POS (devenu PLU) sera exécutoire dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité citées ci-avant (la date de publication du Recueil des Actes Administratifs n'est pas à prendre en compte).

Le Plan d'Occupation des Sols (devenu Plan Local d'Urbanisme) modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Juvignac et à la Préfecture de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le